

Objet :  
**Saisine DPMA n° 10-1662 : Requin  
taupe**

Directeur des Pêches Maritimes  
& de l'Aquaculture

75 700 Paris 07 SP

Réf : Ifremer/PDG/AB/2010 - N°  
Issy-les-Moulineaux, le

le président directeur général

Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez, l'Ifremer s'est fortement engagé dans les travaux visant à une meilleure connaissance de l'état du stock de requin taupe de l'Atlantique Est.

Outre notre participation aux réunions du Comité de pilotage de l'étude (principalement biologique) réalisée par l'ONG APECS à la demande du CNPMM, nous avons effectué en 2009 une analyse des données de pêche des bateaux de l'île d'Yeu afin de répondre à la demande du groupe de travail ICCAT-CIEM chargé de l'évaluation du stock de requin taupe. Parallèlement, nous avons entrepris une réflexion sur les questions méthodologiques soulevées par le calcul des indicateurs d'abondance issus des données de pêche dans le cas du requin taupe, travail qui a été présenté à la dernière Conférence scientifique annuelle du CIEM à Nantes. Nous avons également renforcé notre participation au groupe de travail du CIEM sur les élasmobranches en 2010 afin d'avoir un expert français plus spécialement en charge du requin taupe au sein de ce groupe.

De plus, et comme convenu lors de la dernière réunion du Comité de pilotage « requin taupe », l'Ifremer contribue aux réflexions en cours visant à proposer un projet de recherche européen sur le requin taupe avec l'objectif d'obtenir, à terme, une série d'indicateurs d'abondance pour ce stock.

La première phase du projet doit s'attacher à rechercher et analyser les données historiques disponibles sur les pêches scandinaves et à réaliser des marquages pour améliorer la connaissance sur la distribution géographique et sur l'habitat de l'espèce. Ces travaux devraient réduire les incertitudes qui accompagnent l'actuelle évaluation de l'état du stock ou au minimum permettre de mieux les cerner.

---

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère  
industriel et commercial

**Siège social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 731 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 48  
<http://www.ifremer.fr>

- La deuxième phase consistera en la réalisation de campagnes en mer coordonnées sur l'ensemble de l'aire de distribution du requin taupe en Atlantique Est (de l'Espagne à l'Islande), avec un protocole permettant l'estimation d'un indice d'abondance.

Comme cela a été dit à plusieurs reprises, y compris devant les professionnels, il faut souligner qu'il n'y a aucune certitude que les résultats de cette étude puissent aider à une révision de l'avis scientifique sur l'état du stock avant quelques années. Il est donc indispensable de considérer ce projet comme une étude à visée scientifique pour l'amélioration des connaissances et non comme un support à d'éventuelles négociations visant à une réouverture de la pêche.

Une réunion<sup>1</sup> organisée lors de la dernière Conférence scientifique annuelle du CIEM à Nantes a d'ailleurs confirmé la nécessité de s'inscrire dans cette perspective scientifique pour obtenir un financement. Elle a conduit à envisager d'étendre le sujet d'étude au réseau trophique pélagique en bordure de plateau continental afin de poser une question de recherche permettant de mobiliser les moyens importants que demanderont les travaux en mer pour bien couvrir l'aire de distribution du requin taupe.

Il convient de noter qu'il existe aujourd'hui des incertitudes sur la possibilité, des instituts homologues de l'Ifremer en Europe (notamment l'institut irlandais mais pas seulement) à s'engager dans une telle mobilisation tant pour les moyens humains que des raisons budgétaires, même avec un financement extérieur.

La France possédant la dernière flottille européenne de pêche dirigée sur le requin taupe, l'usage d'un navire de pêche français pour une partie des travaux et la collaboration de patrons de pêche français constitueraient des atouts pour un tel projet. Sous réserve d'un intérêt des pêcheurs et de la satisfaction de contraintes techniques (notamment sur le nombre de scientifiques pouvant être embarqués à bord du navire), l'Ifremer participera au montage du projet via une contribution à la définition du protocole de travail en faisant valoir le savoir-faire des pêcheurs français. En tout état de cause, notre participation à la réalisation des travaux en mer ne pourra être que partielle, et des partenariats opérationnels seront à prévoir.

En conclusion, il paraît illusoire d'envisager qu'une action d'envergure puisse être lancée en 2011, et raisonnable, pour le printemps 2011, de se limiter à des campagnes de marquage 'nationales' mais coordonnées (de manière informelle) entre les pays concernés. Ces campagnes, même si elles ne

---

<sup>1</sup> Y ont participé des représentants du Marine Institute (Irlande), du CEFAS (Royaume uni) et de l'Ifremer

- permettent le marquage électronique que de quelques individus, apporteront des informations précieuses sur la biologie, et notamment les déplacements des individus, qui permettront de préciser les contours d'une éventuelle campagne internationale.

L'Ifremer poursuit donc les discussions, y compris avec le MNHN et l'IRD, pour mettre en place un consortium européen avec une échéance 2012 au plus tôt et, pour 2011, apportera tout son soutien à la campagne de marquage envisagée : embarquement d'un technicien et analyse des résultats des marquages.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.